

AFFAIRE N° 5

RÉGULARISATION de recettes au titre de l'exercice 1951

Le Maire donne lecture des rapports:

- 1°) Régularisation d'une recette de 448.190 Fcs versée par la Trésorerie Générale au titre de 1951 (Attribution sur produits de taxes locales).

Saint-Denis, le 21 Mars 1952

Mesdames,

Messieurs,

Le budget de la Commune pour l'exercice 1951 a encaissé, le 19 Mars 1952, la somme de 448.190 Fcs.

Cette recette, versée par la Trésorerie Générale, provient de produits sur les taxes locales 1,50 % et 2,70 % attribués à la Commune de Saint-Denis au titre de l'année 1951.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, par autorisation spéciale, la régulariser./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

La régularisation demandée est adoptée à l'unanimité.

- 2°) Régularisation de recette de 165.710 Fcs versée par la Trésorerie Générale au Budget de la Commune pour l'exercice 1951.

Saint-Denis, le 31 mars 1952

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit au crédit du 28 Mars 1952, n° 842, la Trésorerie Générale a versé au Budget de la Commune la somme de 165.170 Fcs CFA provenant de la répartition de 2,70 % sur les taxes locales, allouées à la Commune de Saint-Denis pour l'exercice 1951.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, par autorisation spéciale voter la régularisation de cette recette./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

3°) Régularisation d'une recette de 3.904 frs versée par la Trésorerie Générale en 1951

Saint-Denis, le 1er Avril 1952

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 833 du 28 Mars 1952 la Trésorerie Générale a versé au Budget de la Commune pour l'exercice 1951, la somme de 3.904 frs provenant d'une recette à son compte par le Service des Douanes en 1951.

J'ai l'honneur, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de vous demander de voter par autorisation spéciale, la régularisation de cette recette./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

Lu et soumis à l'approbation
Monsieur le Prefet

St Denis le 19 juillet 1952
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Brisset

Approuvé
St Denis le 22.7.52
P. le Secrétaire et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Ferrière

Annexe au budget 1° - 2° - 3°